

# LE QUOTIDIEN

DE PARIS MERCREDI 7 FÉVRIER 1990

## VOTRE ARGENT

### Une mini-Bourse pour les petits

Après avoir participé au lancement du « hors cote », Jean Salwa, le directeur du Centre d'ingénierie pour l'introduction boursière (CIIB), vient de créer un « 4<sup>e</sup> marché » non réglementé et ouvert à de petites sociétés. Mais des plaintes au sujet de cet appel « privé » à l'épargne incitent le service juridique de la COB à instruire le dossier...

**A**UJOURD'HUI, c'est le triomphe de la nouvelle économie. C'est l'ère du groupe. Effectifs et chiffres d'affaires. Milliers et milliards. En dessous de tant de CA, le spécialiste de l'introduction en Bourse et le financier n'interviennent pas, ne lisent pas. Un constat qui fait bien l'affaire de Jean Salwa.

Après avoir contribué à mettre sur pied dès 1982 un troisième marché boursier, le fameux « hors cote » pour les sociétés au capital minimal de 1,5 million de francs, ce créateur du CIIB (Centre d'ingénierie pour l'introduction boursière des PME-PMI) vient en effet de lancer un micromarché boursier sur Minitel destiné à répondre aux besoins en fonds propres des jeunes sociétés. Origine du financement : l'épargne collectée auprès de l'entourage (famille, amis...) de chaque chef d'entreprise.

L'apparition de ce nouveau marché d'actions, « non réglementé, pour investisseurs appréciant le risque », selon les propres termes de la « lettre confidentielle » de CIIB, n'a bien sûr pas manqué de provoquer l'intervention de la fameuse COB (Commission des opérations de Bourse) qui, depuis plusieurs jours, enquête pour déterminer s'il y a ou non violation des règles de l'appel public à l'épargne dans cette affaire.

Calmement mais fermement, Jean

Salwa s'en défend. Hier, à l'hôtel Intercontinental, il a d'ailleurs tenu une longue conférence de presse pour clarifier le sens de sa démarche et proclamer haut et fort qu'il respecte scrupuleusement la loi.

« Il s'agit d'une simple épargne de voisinage », a-t-il expliqué avant de souligner que les investisseurs qui, moyennant finance, adhèrent à son club, accèdent au service Minitel 36.15 CIIB grâce à un numéro confidentiel.

« Conformément aux textes en vigueur sur l'appel public à l'épargne, ce club réunit moins de 300 personnes, a-t-il précisé. Il n'est absolument pas question qu'il en rassemble davantage. »

Considérant comme « très normale » l'enquête de la COB, Jean Salwa se fait tout petit et affirme suivre attentivement la déontologie et les règles du « gendarme de la Bourse » : « Nous sommes des professionnels », a-t-il conclu.

De fait, le patron de CIIB, ancien commis d'agent de change devenu intermédiaire boursier d'envergure, a depuis 1982 introduit une cinquantaine de sociétés sur le « hors cote » (700 millions de francs collectés). Des références mais pas toujours des réussites. La rançon du capital-risque en quelque sorte.

Aujourd'hui, il lance un « 4<sup>e</sup> marché », dit de gré à gré et ouvert aux sociétés anonymes au capital minimal de 250 000 francs, c'est-à-dire en réalité aux 40 000 ou 50 000 entreprises susceptibles d'être cotées mais mises en quarantaine, pour cause d'introduction non rentable selon les banques et les sociétés de Bourse. La vigilance sourcilieuse des agents de la COB viendra-t-elle freiner l'ambition de Jean Salwa qui rêve de dynamiser l'économie française par la Bourse ? Réponse prochainement peut-être sur le 36.15 code CIIB...

J.-P. th.